



Le Moulin  
des Bambins

Centre de la petite enfance

# Politique d'intégration et d'inclusion pour les enfants présentant des besoins de soutien particuliers



Adopté par le conseil d'administration le 14 avril 2025

# Table des matières

|   |   |
|---|---|
| Introduction  | 3 |
| Définitions   | 3 |
| Inclusion une responsabilité partagée                                       | 4 |
| Rôles et responsabilités des parents  | 4 |
| Rôles et responsabilités du personnel éducateur                             | 4 |
| Rôles et responsabilités de la direction                                    | 5 |
| Rôles et responsabilités du conseil d'administration                        | 5 |
| Rôles et responsabilités des partenaires                                    | 6 |
| Trajectoire de services au CPE  | 6 |
| Mise en application de la politique d'inclusion                             | 6 |
| Avantages d'accueillir des enfants présentant des besoins de soutien en CPE | 7 |



## Politique d'intégration et l'inclusion des enfants présentant des besoins de soutiens particuliers



Le Centre de la Petite Enfance Le Moulin des Bambins a pour mission d'offrir des services de qualités pour tout enfant, quel qu'il soit, dans les différents domaines de son développement. Le but de cette politique vise à mettre en place des conditions favorables pour que les enfants présentant des besoins de soutiens particuliers, qu'ils aient ou non un diagnostic, se développent à leur plein potentiel. Elle a aussi pour but de promouvoir l'égalité des chances et d'offrir un milieu de vie inclusif.

**Définition d'un enfant présentant des besoins de soutien particuliers (1) :** Enfant présentant des caractéristiques variées, ponctuelles ou permanentes, pouvant avoir besoin de mesures particulières ou de soutien supplémentaires pour réduire ou éliminer les obstacles à ses apprentissages et au développement maximal de son potentiel.

**Définition d'inclusion (2) :** Ensemble des moyens utilisés pour que tous les enfants puissent contribuer aux activités et à la vie de groupe tout en développant leur plein potentiel ainsi que leur appartenance au groupe.

Nous privilégions une approche individualisée qui respecte l'unicité et le rythme de chacun. En fonction des besoins de l'enfant, tout en veillant à sa santé, son bien-être et sa sécurité, le CPE évaluera si les conditions sont adéquates pour accueillir l'enfant ou maintenir son intégration au sein du service de garde éducatif.

Il convient toutefois de préciser que le CPE Le Moulin des Bambins n'a pas pour mandat la réadaptation, mais plutôt l'intégration en milieu de garde. L'objectif est d'inclure l'enfant dans son groupe d'âge afin qu'il puisse cheminer selon ses capacités. Tous les moyens seront utilisés pour que tous les enfants puissent participer aux activités et à la vie de groupe.

1 Source : projet Carrick, AQCPE  
2 idem



Prendre note qu'advenant le cas où le CPE ne pourrait répondre de façon adéquate aux besoins de l'enfant et/ou parent, le retrait de l'enfant du service de garde pourra être envisagé. Selon l'article 9, de l'entente de service signée auprès du Prestataire ;

*3. Lorsque, à la suite d'un plan d'intervention établi en collaboration avec le Parent pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant, il devient manifeste que les ressources du Prestataire ne peuvent répondre, de façon adéquate, à ces besoins particuliers ou que le Parent ne collabore pas à l'application du plan d'intervention.*

*9.2 Le Prestataire, avant de mettre fin à l'entente, doit donner un avis préalable de deux semaines au Parent. Cependant, le Prestataire peut mettre fin à la présente entente en tout temps et sans avis préalable lorsque la santé ou la sécurité des enfants reçus ou du personnel du service de garde est menacée.(3)*

### **L'inclusion une responsabilité partagée**

L'inclusion repose sur une responsabilité partagée par les différents adultes qui gravitent autour de l'enfant. Donc, cette politique s'adresse à la direction, aux personnels éducateurs, aux parents, aux intervenants et au conseil d'administration. Voici leur rôle et responsabilité ;



#### **Rôles et responsabilités des parents :**

1. Les parents et les tuteurs sont les premiers responsables de celui-ci.
2. Fournir toutes les informations pertinentes concernant leur enfant (médicaments, diète spéciale, informations du spécialiste, etc.)
3. Mettre en relation les partenaires déjà impliqués dans le dossier de l'enfant et le CPE.
4. Collaborer avec le CPE et respecter les ententes particulières selon les besoins de l'enfant.
5. Participer activement au processus d'intégration de l'enfant.



#### **Rôles et responsabilités du personnel éducateur :**

1. Développer un partenariat et maintenir des échanges harmonieux avec les parents ou les tuteurs.
2. Adapter l'environnement, le matériel et les activités selon la capacité de l'enfant et de ses besoins dans la mesure du possible.
3. Observer et noter ses observations.
4. Informer la direction adjointe de ses observations et questionnements.
5. Communiquer aux parents toutes informations pertinentes au sujet de leur enfant, et ce, adaptées à la réalité de chacun.

6. Collaborer à l'élaboration du plan d'intégration et à son bilan annuel.
7. Appliquer le plan d'intégration (moyens pour réduire les obstacles à l'intégration).
8. Collaborer et participer à des rencontres avec les intervenants et les professionnelles qui travaillent avec l'enfant.
9. Promouvoir le respect des différences et mettre en œuvre des pratiques favorisant l'inclusion.
10. S'engager à tenir compte de l'unicité et des intérêts des enfants de leur groupe pour planifier leur programmation afin d'inclure l'enfant, dans toutes les activités du groupe, au maximum de ses capacités.

### **Rôles et responsabilités de la direction :**



1. Mettre en œuvre et promouvoir les orientations de notre politique d'intégration auprès du personnel, des parents et de nos partenaires.
2. Analyser et s'assurer que l'on puisse répondre adéquatement aux besoins de l'enfant.
3. Faire les démarches administratives en vue de l'obtention de l'allocation pour l'intégration en service de garde et/ou autres subventions, selon le besoin.
4. Accompagner le personnel éducateur et les parents dans l'élaboration d'un plan d'intégration ou dans l'adoption de diverses mesures particulières, avec ou sans le soutien des partenaires.
5. Participer à l'élaboration du plan d'intervention ou du plan de services individualisé avec l'accord des parents et en collaboration avec les partenaires impliqués, si c'est le cas.
6. Diffuser l'information auprès des personnes concernées et mettre en relation le personnel éducateur, les partenaires et les parents.
7. Informer le personnel éducateur et les orienter vers les formations pertinentes et selon les besoins.
8. Planifier les ressources (humaines, financières et matérielles) nécessaires au bon fonctionnement de l'inclusion.



### **Rôle et responsabilité du conseil d'administration :**

1. Adopter la politique d'intégration et d'inclusion pour les enfants présentant des besoins de soutien particuliers.
2. Assure l'application de la présente politique.



## Rôle et responsabilités des partenaires :



1. Établir un diagnostic.
2. Offrir des services spécialisés à l'enfant et à ses parents.
3. Élaborer un plan d'intervention individualisé.
4. Collaborer avec les autres intervenants qui gravitent autour de l'enfant (pour PSI ou autres).
5. Mettre en place et entretenir une communication et émettre des recommandations.

## Trajectoire de services au CPE

- Observation et dépistage des besoins de l'enfant. · Demande de soutien par le parent et /ou le personnel éducateur à l'équipe de direction
- Identifier si l'enfant a déjà reçu un diagnostic par un professionnel ou si le parent ou le tuteur est bénéficiaire du supplément pour enfant handicapé de Retraite Québec.
- Sinon, diriger le parent ou le tuteur vers des services professionnels pour une évaluation.
- Recevoir le rapport du professionnel et établir le plan d'intégration.
- Mettre en application le plan d'intégration établi et en faire le suivi.
- Compléter le bilan annuel.

### Confidentialité :

Le CPE Le Moulin des Bambins s'engage à protéger la confidentialité des informations relatives à l'intervention auprès de l'enfant et de sa famille. L'autorisation des parents est demandée pour toute transmission d'informations aux partenaires.

L'échange d'information et les discussions au sujet d'un enfant ne doivent pas se faire en présence des enfants, des autres parents ou du personnel non concerné.



### Mise en application de la politique d'inclusion de la présente politique (4) :

- Est en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration du SGEE.
- Sera révisée aux 5 ans ou avant, si nécessaire. Dans le cadre de cet exercice, les autres procédures et politiques du SGEE seront aussi révisées afin d'en assurer la cohérence.

Des actions concrètes, telles que des communications, du soutien, de l'accompagnement ou de la formation, seront mises en œuvre pour aider le personnel à s'approprier la présente politique. Les parents et partenaires sont invités à contacter la direction du SGEE s'ils ont des questions ou des préoccupations au sujet de la présente politique.

## AVANTAGES D'ACCUEILLIR DES ENFANTS PRÉSENTANT DES BESOINS DE SOUTIEN EN CPE

|  |  |
|--|--|
| <b>Pour les enfants</b>                        | <ul style="list-style-type: none"><li>• Milieu stimulant qui permet de développer son plein potentiel.</li><li>• Pour développer des habiletés sociales et créer des liens d'amitié.</li><li>• Développer un sentiment d'appartenance.</li><li>• Transition scolaire facilitée</li></ul> |
| <b>Pour tous les enfants et leurs familles</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Pour développer des attitudes de tolérance, de l'empathie et de la bienveillance.</li><li>• Acceptation des différences chez les autres.</li><li>• Favorise l'entraide et la coopération.</li></ul>  |
| <b>Pour le personnel du CPE</b>                | <ul style="list-style-type: none"><li>• Pour leur développement professionnel et personnel</li><li>• Développer de meilleures pratiques</li><li>• Collaboration et échanges d'expertise avec les parents et les différents professionnels impliqués auprès de l'enfant.</li></ul>        |

Source : L'éducation inclusive au préscolaire ; accueillir l'enfant ayant des besoins particuliers.  
Édition CEC, 2005.  
Document soutien à la rédaction ou la révision d'une politique d'inclusion dans les SDGEE. Carrick. AQCPÉ

